



# FERMES PHOTOVOLTAÏQUES

## ► La position du Pays

### “ POUR UNE IMPLANTATION DES FERMES PHOTOVOLTAÏQUES RAISONNÉE ET PARTAGÉE ”

**LES LANDES DE GASCOGNE est un territoire qui a toujours été ouvert aux évolutions.**

Son histoire contemporaine en est une longue illustration, avec le développement de la culture du pin faisant émerger une industrie complètement nouvelle sur le territoire, celui de l'agriculture industrielle et toutes ses diversifications faisant du territoire un leader dans certaines productions (maïs, carottes, poulets, cailles, truites...), c'est aussi un territoire où l'innovation a été souvent à la source de développement.

Mais toutes ces évolutions ne se sont pas faites au détriment de l'identité forestière du territoire qui est l'élément majeur de son attractivité.

Aujourd'hui, ce territoire du fait de sa caractéristique singulière, celui d'un vaste espace, denrée de plus en plus rare, dispose d'un atout considérable qui lui ouvre de nouvelles perspectives.

C'est le cas avec les projets d'implantation des fermes photovoltaïques attirés par la facilité de l'accès au foncier qui, vu leur nombre, peuvent faire des Landes de Gascogne le territoire leader en matière de production d'énergie photovoltaïque sur la Région.

Mais cette perspective ne peut se faire à l'encontre du processus de développement en cours qui allie dynamisme, innovation, solidarité, et préservation de l'espace pour conforter le territoire comme véritable bassin de vie.

Aussi les responsables du Pays des Landes de Gascogne ont souhaité examiner le développement des centrales photovoltaïques au sol au regard des trois principes qui sont aujourd'hui les piliers de sa politique de développement durable inscrite dans sa charte et reprises dans les documents d'urbanismes élaborés sur le territoire, à savoir :

- L'économie : alors que le territoire subit les effets négatifs de la tempête KLAUS, quel bénéfice économique peut apporter le développement de cette nouvelle activité, et comment peut-il bénéficier au mieux à l'ensemble de la collectivité ?
- Le social : quelles retombées en terme d'emplois peut générer cette activité et à quelles conditions peut-elle être créatrice d'emplois durables et source d'une nouvelle dynamique ?
- L'environnement : comment de tels projets, consommateurs d'espace et aux caractéristiques très particulières, peuvent-ils ne pas affecter l'identité du territoire ?

En outre le développement important et rapide de telles implantations avec les perturbations qu'elles produisent, pose la question de leur gouvernance pour en atténuer les effets.

.../...

**C'est pourquoi les élus du Pays des Landes de Gascogne conscients de l'intérêt et de l'enjeu que représente le développement de cette nouvelle activité ont adopté les principes suivants pour en tirer le meilleur parti à court et long terme pour l'ensemble du territoire.**

**Constatant** l'attractivité du territoire pour de tels projets, comparativement à d'autres régions, du fait :

- de l'ensoleillement intéressant,
- de l'importance du foncier public disponible,
- du faible coût du foncier,
- de la faible présence humaine,
- de la topographie ne présentant pas de contraintes majeures,
- d'une politique tarifaire avantageuse d'EDF pour la région Aquitaine,

**Considérant :**

- l'apport financier direct et indirect de ces projets,
- l'image positive liée à la production d'énergie renouvelable,

**Considérant :**

- les enjeux d'intérêt général et privé,
- les possibilités de développement économique liées à une telle filière,

**S'accordent sur les PRINCIPES suivants :**

- jouer la transparence,
- rechercher les sites les plus opportuns,
- favoriser la coordination des projets et la mutualisation des ressources à l'échelle intercommunale,

- organiser la solidarité territoriale à partir des postes sources,
- préserver la valeur paysagère et environnementale des territoires,
- privilégier les projets des opérateurs intégrant l'expérimentation et l'innovation (technique, juridique, etc.),
- harmoniser les conventions entre maître d'ouvrage et opérateur sur les principes édictés,

**et sur le respect des RÈGLES suivantes :**

- porter à la connaissance des Communautés de Communes les projets,
- inscrire le projet dans une zone dédiée du document d'urbanisme,
- privilégier des projets publics à l'échelle intercommunale,
- minimiser l'impact paysager et environnemental,
- veiller à ce qu'aucun projet privé ne vienne spolier les projets publics eu égard à la capacité limitée des postes sources,
- adapter les prescriptions paysagères aux spécificités des sites,
- joindre à la convention entre maître d'ouvrage et opérateur un dossier technique prévoyant le mode de réhabilitation à l'issue de l'exploitation (retour à sa nature initiale si abandon de l'exploitation). ■

Texte adopté en Assemblée Générale,  
 le 31 mars 2010

## ► Le Pays : 118 communes, 11 Communautés

Arengosse, Argelouse, Arjuzanx, Arthez d'Armagnac, Arue, Arx, Aubiac, Balizac, Baudignan, Bazas, Belhade, Bélis, Bernos-Beaulac, Betbezer d'Armagnac, Birac, Bourdalat, Bourideys, Bourriot-Bergonce, Brocas, Cachen, Callen, Canenx, Captieux, Cauvignac, Cazalis, Cazats, Cère, Commensacq, Cours les Bains, Créon d'Armagnac, Cudos, Escalans, Escaudes, Escource, Estigarde, Gabarret, Gajac, Gans, Garein, Garrosse, Giscos, Goualade, Grignols, Herré, Hontanx, Hostens, Labastide d'Armagnac, Labescan, Labouheyre, Labrit, Lacquy, Lagrange, Lartigue, Lavazan, Le Frêche, Le Nizan, Le Sen, Le Tuzan, Lencouacq, Lerm-et-Musset, Lesperon, Lignan de Bazas, Liposthey, Losse, Louchats, Lubbon, Lucmau, Luglon, Luxey, Maillas, Maillères, Mano, Marimbault, Marions, Masseilles, Mauvezin d'Armagnac, Montégut, Morcenx, Moustey, Noaillan, Onesse et Laharie, Origne, Ousse-Suzan, Parleboscq, Perquie, Pissos, Pompéjac, Préchac, Pujo Le Plan, Retjons, Rimbez-et-Baudiets, Roquefort, Sabres, Saint Côme, Saint Cricq Villeneuve, Saint-Gein, Saint-Gor, Saint-Julien d'Armagnac, Saint-Léger de Balson, Saint-Michel de Castelnaud, Saint-Justin, Saint-Symphorien, Sainte-Foy, Sarbazan, Saugnac et Muret, Sauviac, Sendets, Sillas, Sindères, Solférino, Sore, Trensacq, Uzeste, Vert, Vielle-Soubiran, Villandraut, Villeneuve de Marsan, Ygos St Saturnin.